

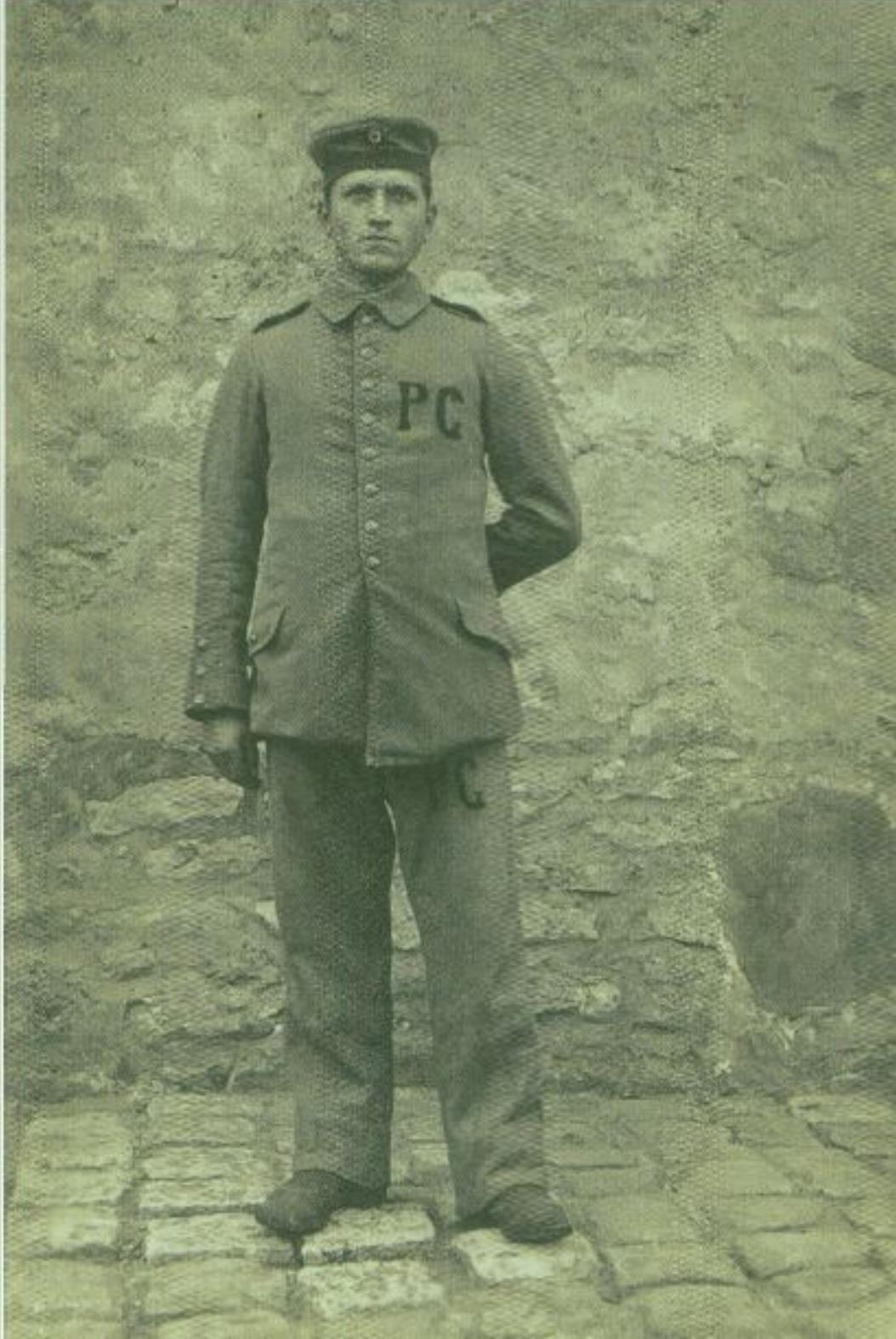


Pontivy durant la Grande guerre :

Les prisonniers allemands

Collégiens et lycéens

Archives
municipales
de Pontivy





Document 1 : Carte postale "Les funérailles de Guillaume" (Archives municipales de Pontivy, fonds Blayo)

Où et quand se déroule cette scène ?

.....
.....
.....

Que transportent ces hommes ?

.....
.....
.....
.....

Quel est leur statut et que représente cette scène pour eux ?

.....
.....
.....

Les conditions de détention

VANNES, le
15 Février 1918

Le Capitaine Ferron, du 28^e Régiment d'artillerie,
chargé de l'emploi des prisonniers de guerre dans le
département du Morbihan, à Monsieur DUPAYS, Ingénieur
des Améliorations agricoles.

- J'ai l'honneur de vous informer que l'installation d'une équipe de 50 prisonniers doit présenter:
- 1^o/- Une chambre avec plancher, de 100 mètres carrés pour les prisonniers;
 - 2^o/- Une chambre de 40 mètres carrés pour la garde, complètement isolée de la précédente;
 - 3^o/- Un lit complet pour le sous-officier, avec table, pot à eau, etc..., une cheminée;
 - 4^o/- Une pièce de 35 à 40 mètres pour la cuisine;
 - 5^o/- Une pièce avec 3 lits, paillassons, sacs de couchage, couvertures, de 35 à 40 mètres carrés pour l'infirmerie;
 - 6^o/- Une cantine pharmaceutique (voir le journal officiel du 6 janvier 1918, page 101);
 - 7^o/- Une provision de 75 Kgs de bois sec par jour;
 - 8^o/- 700 Kgs de paille longue pour un mois;
 - 9^o/- Une buanderie pour les prisonniers;
 - 10^o/- Une marmite pour les Français;

Les pièces doivent être aérées, recevoir de l'air et du soleil.

La cuisine doit avoir 50 mètres de bancs et 50 mètres de tables;

- 6 seaux de 10 à 12 litres;
- 2 brocs;
- 6 baquets, 2 tinettes;
- 3 paniers à légumes de 50 litres;
- 6 lanternes d'écuries;
- 2 lampes à pétrole de chambre; instruments pour la cuisine et le manger

Les sentinelles doivent être abritées de la pluie;

Quelques assiettes et deux faitouts pour les sous-officiers

Je vous serai obligé de me prévenir si le cantonnement offert présente le logement que je vous demande.

Signé: FERRON.

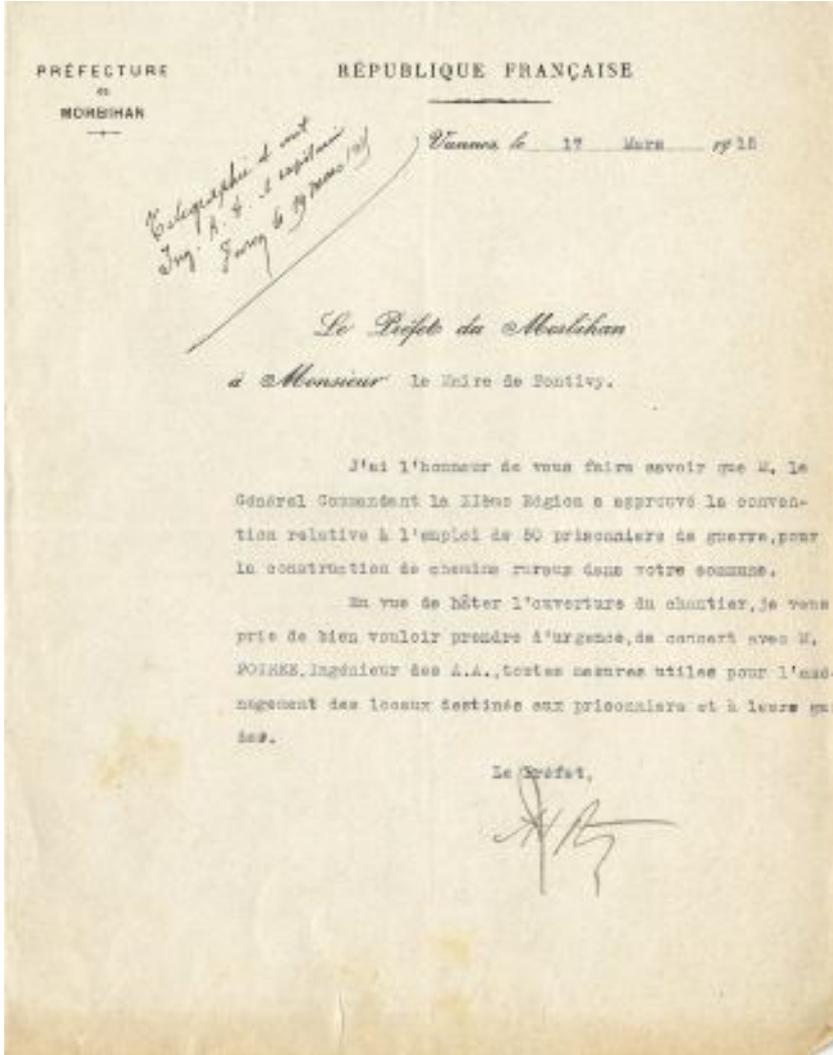
Quelle est la nature de ce document ?

Que vous apprend-il sur les conditions de logement des prisonniers ?

Liste des besoins nécessaires à l'accueil des prisonniers de guerre allemands (AMP, 30)

Vous semblent-ils logés confortablement ? Justifiez votre réponse.

L'utilisation des prisonniers



Lettre du 17 mars 1915 envoyée par le
Préfet au Maire de Pontivy, au sujet de
l'utilisation des prisonniers de guerre
allemands sur le chemin des Boches (AMP,
30)

Quel est le sujet principal du document ?

.....

.....

.....

.....

Combien de prisonniers sont annoncés ?

.....

.....

.....

.....

Quel type de travaux vont-ils effectuer ?

.....

.....

Quels aménagements doivent être effectués avant l'arrivée des prisonniers ?

.....

.....

.....

.....

.....

LE CHATEAU DE PONTIVY

Nous lisons dans le *Nouvelleté du Morbihan* :

On sait qu'il est question d'abattre les arbres et de combler les douves dans un secteur déterminé autour de l'antique château de Pontivy. Des Boches seraient même désignés déjà pour exécuter ces travaux, qui ont suscité de légitimes réclamations près du Conseil municipal.

Des prisonniers allemands ou des indésirables doivent exécuter ces travaux. Que faut-il conclure ? M. Jérôme Le Brigand, l'archéologue très apprécié, a fait placarder l'affiche suivante :

Pontivyens,

« A l'indignation de presque toute la population et malgré le vœu émis à l'unanimité par la Société Polynathique du Morbihan, la Municipalité de Pontivy a entêté à vouloir commettre un acte de vandalisme en désolissant une partie des douves du vieux château des Ecluses. Le seul spécimen qui reste en Bretagne de l'art militaire du XV^e siècle.

« Est-ce bien le moment de jeter notre argent dans ses fossés ? Economisons aujourd'hui. Nous dépenserons plus tard, mais seulement quand nous aurons réparé tous les maux de la guerre et que tous les électeurs seront revenus au foyer.

« Nos poêles, qui se demandent à bas si nous devenons fous à l'arrière, auront alors la parole.

Jérôme LE BRIGAND,
Archéologue.

*Amami de
de Douvres*
Pontivy, le 22 Septembre 1915.
Une foto à retoucher.

Conseil Municipal

A la séance historique du 17 juillet 1915, et après la lecture du rapport colossal de M. l'architecte Bannoutre, le Conseil, par 10 voix sur 11 présents, a voté l'abattage des arbres et la démolition des douves du château.

Ce sont : MM. CADRE, ROUSSEL, MAHE, MARESSAL, GALAND, VERNERY, LE SENECHAL, BAZIN, GAÏNCHÉ, PIERRE.

Abstenu : M. Elvens.

Au front : MM. Strowski, Danié, Fraval.

Absents : MM. Le Doujet, Collin, Sado, Le Bris, Sauvage, Jégourel, Roë, Joux.

Protestation " recommandée " à M. le Maire

Je soussigné Jérôme Le Brigand, contributeur, proteste contre la façon clandestine par laquelle l'adjudication des arbres du château a été faite.

Aucune publicité n'a eu lieu. Seules, des lettres particulières ont été adressées à quelques marchands de bois.

Craignait-on les enchères ou une exposition de sentiments hostiles de la part de la population ?..

CONCLUSION

C'est donc par 10 voix contre 13 que cet acte de vandalisme sera commis par des Boches.

Que nos concitoyens retiennent les noms des 10 qui vont jeter nos deniers communaux dans les douves du château.

DERNIERE HEURE

Télégramme à Monsieur Roth, Préfet Morbihan

Croyez moi. Empêchez vandalisme château Pontivy. Les Pontivyens vous seront reconnaissants.

LE BRIGAND

Pontivy, le 22 Sept

Tract de Jérôme Le Brigand relatif aux travaux du château (AMP, 1M12/17)

Qui en est l'auteur de ce document ? Sous quelles qualifications se présente-t-il?

Que dénonce ce document ?

Qui doit effectuer ces travaux?

Pour quelles raisons Jérôme Le Brigand s'oppose-t-il aux travaux qui doivent être réalisés?

Sous quel terme désigne-t-il ces travaux? En quoi est-ce symbolique?



Château des Rohan vers 1900 (AMP, fonds Floquet)

Carte postale du château des Rohan en 1923 (AMP, 1Fi130)



Combien d'années séparent ces deux photographies ?

.....

Quelles différences avez-vous remarqué entre ces deux photographies?

.....

.....

Archives Municipales de Pontivy
Espace Kenere
34 bis rue du Général de Gaulle
56300 Pontivy

Tél. : 02 97 39 49 11

Mél: archives.kenere@ville-pontivy.bzh

Site: archives.pontivy.bzh

